

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix septembre à neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

2022-09-07

**Objet :**  
**Recrutement**  
**d'un apprenti**  
**Bpjeps activités**  
**physiques**

**Etaient présents :**  
BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
02/09/22

**Excusés :**

Etaient excusés :

Date d'affichage  
02/09/22

CARDON Jean-Paul, pouvoir PIRET Annick  
BOUQUILLON Véronique, pouvoir PLANCQ Carmen  
DELACOURT Séverine, pouvoir DELACOURT Philippe  
DURAND Bernard, pouvoir DUTOIT Jean Michel  
DUQUESNE Christine, pouvoir BALZANO Sylvain  
BOURGOIS Vincent, pouvoir EQUINE Philippe  
MATHON Eliane, pouvoir BLONDEAU Alain  
VANOVERSHELDE Corinne, pouvoir PLICHON Philippe

Nombre de  
Conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en sa séance du 25 août 2022,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Suite l'avis favorable de la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 1er septembre 2022,

Monsieur le Maire expose qu'afin de renforcer l'équipe dédiée à l'espace jeunes, il est envisagé de recruter un apprenti dans le cadre d'une formation BPJEPS option activité physique pour tous.

La candidature d'un animateur contractuel périscolaire travaillant pour la ville de Wavrin a été retenue. La formation se déroulera sur 2 années au Creps de Wattignies.

Après en avoir délibéré unanimement, le Conseil municipal :

- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation BPJEPS activité pour tous,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (préciser), au chapitre (préciser), article (préciser) de nos documents budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Natalie, CARDON Jean-Paul (pouvoir PIRET Annick), BOUQUILLON Véronique (pouvoir PLANCQ Carmen), DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir DELACOURT Philippe), DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUQUESNE Christine (pouvoir BALZANO Sylvain), BOURGOIS Vincent (pouvoir EQUINE Philippe), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane (pouvoir BLONDEAU Alain), VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir PLICHON Philippe), PLICHON Philippe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du  
22.07.1982  
Le Maire,

A. BLONDEAU



Extrait conforme  
de la délibération du Maire,  
A. BLONDEAU.

